

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONSARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201203-2020DEC0664-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : marché de travaux pour le remplacement de canalisations d'eau potable, chemin de Montaud sur la commune de Montbrison**

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la séance du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au président pour signer les marchés publics d'un montant inférieur à 214 000 € HT,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000429 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier JOLY, 1<sup>er</sup> vice-président en charge des finances,
- Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé de conclure un marché de travaux pour le remplacement de canalisations d'eau potable, chemin de Montaud sur la commune de Montbrison.

Le montant du marché est de 71 382.50 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est la société EUROVIA DALA AGENCE LMTP – Zone industrielle la Chazotte, 8 rue du Puits Lacroix 42650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS.

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le **03 DEC. 2020**Par délégation du Président,  
le 1<sup>er</sup> vice-président en charge des finances

Olivier JOLY

